

actu.fr

Amiante, extension de Lubrizol, odeurs... Le préfet répond aux attaques après la catastrophe

Manon Loubet

6-8 minutes



Retour sur la conférence de presse de la préfecture de Seine-Maritime, mardi 1er octobre 2019, en cinq questions, suite à l'incendie de Lubrizol, à Rouen (Seine-Maritime). (©RT/76actu)

Mardi 1er octobre 2019, le **préfet de Normandie** a tenu une conférence de presse et a répondu à de nombreux questionnements de la population de **Rouen**, suite à l'**incendie de l'usine chimique, Lubrizol**. Retour sur cette conférence de presse en cinq questions qui s'est déroulée pendant la

manifestation qui a rassemblé plusieurs milliers de personnes.

Lire aussi : [Incendie de l'usine Lubrizol : 5 253 tonnes de produits chimiques partis en fumée](#)

« Nous sommes plus de 5000 dans les rues de [#Rouen](#) ce soir », estime la CGT. pic.twitter.com/ymkfXKcEVI

— Jean-Baptiste Morel (@JB__Morel) [October 1, 2019](#)

1. Pourquoi la liste des produits entreposés dans l'usine est publiée si tard ?

La liste des produits entreposés dans l'usine [ont été publiés sur le site de la préfecture](#), mardi, vers 20h15. Le préfet rappelle que si cela n'a pas été fait auparavant, c'est directement lié à « une préconisation qui date de 2017, qui interdisait aux usines Seveso de publier les substances qu'elles utilisent, en raison des risques terroristes ».

Dans cette liste, tout n'est pas dangereux, précise la préfecture. En tout, ce sont 5 253 tonnes de produits chimiques, dont plus de 60% d'additifs multi-usages qui ont brûlé durant l'incendie chez Lubrizol, près de Rouen. « On retrouve du benzène, des métaux lourds, des hydrocarbures aromatiques... Toutes les substances dont on vous parle depuis le début », assure Patrick Berg, le directeur de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) de Normandie.

5 253 tonnes de produits chimiques, dont plus de 60% d'additifs multi-usages ont brûlé durant l'incendie de [#Lubrizol](#) près de [#Rouen](#). Consultez la liste sur le site de [@Prefet76](#), ici :

<https://t.co/HJGyCA91Kw> pic.twitter.com/sOD9tm99IK

— 76actu (@76actu) [October 1, 2019](#)

Lire aussi : [EN DIRECT. Après l'incendie de Lubrizol, une manifestation organisée à Rouen](#)

2. L'amiante, où est-on ?

Concernant la toiture qui contenait de l'amiante et qui a brûlé, Patrick Berg, le directeur de la Dreal de Normandie, a assuré que « les résultats sont tous négatifs ».

On ne détecte aucune fibre d'amiante sur les surfaces. Et dans l'air, le niveau est extrêmement faible. Il est inférieur aux seuils. On attend le résultat d'une deuxième série de relevés.

En revanche, des fragments de fibrociment, qui composaient la toiture de l'usine, ont été projetés dans les environs à la suite de son explosion. Ces fragments comportent de l'amiante et le préfet a demandé « aux particuliers, aux entreprises et aux riverains de ne pas y toucher », assurant que des entreprises spécialisées seront chargées de les éliminer.

Lire aussi : [Lubrizol. Analyses de l'air et des suies : « On ne navigue pas dans l'univers de la certitude »](#)

Sur l'amiante, concernant la toiture en fibrociment, le [@Prefet76](#) informe que « la toiture a dû voler en éclat sous l'effet de la chaleur » pendant l'incendie de [#Lubrizol](#) à [#Rouen](#)

— 76actu (@76actu) [October 1, 2019](#)

3. Le benzène en quantité dans l'air, doit-on s'inquiéter ?

Des mesures de benzène dans l'air ont été enregistrées en plus grande quantité que d'habitude, les Rouennais doivent-ils s'inquiéter ? « C'est normal qu'il y ait un taux de benzène élevé car c'est une molécule que l'on retrouve dans les hydrocarbures. Mais il ne s'agit pas d'une quantité qui représente des risques

pour la santé publique », souligne Patrick Berg, le directeur de la Dreal.

« Il n'y a pas de toxicité aiguë », assure l'expert. Le [@Prefet76](#) assure que « l'air à [#Rouen](#) est aujourd'hui habituel » : « Cela ne veut pas dire qu'il n'est pas pollué, mais comme dans toutes les grandes villes, au regard de la circulation, des activités... »

— 76actu (@76actu) [October 1, 2019](#)

Les services de l'État ont cependant reconnu qu'il était important de suivre ces mesures dans la durée ainsi que la quantité de molécules présentes dans l'air. Des campagnes des prélèvements de l'air mais aussi des eaux et des sols seront poursuivies dans le temps pour évaluer les risques sanitaires dans la durée.

Lire aussi : [Pluie de fake news pendant et après l'incendie de Lubrizol : l'État dépose plainte](#)

4. Quand vont disparaître les odeurs ?

« Les mauvaises odeurs devraient être atténuées, voire disparaître d'ici à la fin de la semaine », assure le préfet. D'abord parce que le fûts sont refroidis sur le site de Lubrizol. Ensuite, parce que la nappe de boue, d'huile, d'eau et de mousse, qui a été projetée par les pompiers pour éteindre l'incendie, va être pompée.

Il est également rappelé, lors de la conférence de presse, que le voisin de Lubrizol, Normandie logistique, dont un hangar a aussi brûlé, est également en cause dans l'émanation de l'odeur.

Catastrophe de [#Lubrizol](#) à [#Rouen](#) Et toujours cette fameuse odeur, hélas devenue familière aux Rouennais...

[pic.twitter.com/1sviB0vndB](#)

— Fabien Massin (@massinfabien) [October 1, 2019](#)

Reste le problème des fûts. Il y en a 1 000 sur le site de Lubrizol à évacuer. « 160 fûts dans un état délicat restent à évacuer de l'usine. Cela va être fait selon un protocole établi », souligne la préfecture. « Ces fûts contiennent des agents chimiques qui en chauffant peuvent générer des vapeurs gazeuses de mercaptan et d'hydrogène sulfuré. Il faut donc les manipuler avec précautions », ajoute Patrick Berg, le directeur de la Dreal.

Lire aussi : [Incendie de Lubrizol, à Rouen, des enfants incommodés par les odeurs ont quitté leur école](#)

5. Quid des arrêtés d'extension autorisés à Lubrizol ?

Le site internet [Actu Environnement](#) a publié un article, lundi 30 septembre 2019, dénonçant deux demandes successives d'augmentation des quantités de substances dangereuses, le 15 janvier et le 19 juin 2019, pour le compte de la société américaine Lubrizol. Des demandes qui auraient été acceptées par la préfecture de Seine-Maritime.

Questionné sur ce sujet, le préfet n'a pas démenti avoir pris ces deux arrêtés. « Le premier arrêté portait sur la réorganisation de stockage du site, et non sur une augmentation de quantités de substances dangereuses. Et cela ne concerne pas les bâtiments incendiés », a-t-il expliqué. Et à propos du deuxième arrêté, il rappelle que ce dernier n'a pas reçu d'exécution à ce jour.

Le préfet assume complètement avoir pris ces deux arrêtés et répète que cela n'a rien à voir avec l'incendie. « Lubrizol est une maison sérieuse qui ne fait pas n'importe quoi avec la réglementation », complète le directeur de la DREAL.

Lire aussi : [Lubrizol à Rouen : l'ex-ministre de l'Environnement, Corinne Lepage, saisit la justice](#)